

Notice administrateur — Retenues et pénalités

Khoa - 2026-10-06 - [Retenues et pénalités \(Nouveau\)](#)

 **Démo interactive :** [Les calculs du Certificat de paiement](#)

Managers projet et Administrateurs lot : gérer les retenues soumises à TVA et les pénalités non soumises à TVA

Cette notice complète la notice utilisateur : elle décrit l'ajout et la gestion des lignes de **retenues soumises à TVA** et de **pénalités non soumises à TVA** dans le suivi financier du lot, et leur incidence sur le calcul du Certificat de paiement.

SOMMAIRE

1. [Ajouter une retenue ou une pénalité](#)
2. [Gérer les lignes](#)
3. [Incidence sur le Certificat de paiement](#)
4. [FAQ](#)

1Ajouter une retenue ou une pénalité

1. Dans le suivi financier du lot, ouvrez le menu **Ajouter**.
2. Choisissez « **Retenue soumise à TVA** » ou « **Pénalité non soumise à TVA** ».
3. Renseignez l'intitulé et le montant : la ligne rejoint la rubrique correspondante, créée automatiquement si elle n'existait pas encore.

⇒	Commande
	Prévu au contrat
	Suppléments
	Options
	Titre
⇒	Provision
⇒	Retenue soumise à TVA
⇒	Pénalité non soumise à TVA
↓	Importer

Le menu Ajouter : les deux commandes, sous les commandes de la rubrique Commande.

2 Gérer les lignes

- Les deux rubriques se comportent **exactement comme** les rubriques existantes : mêmes colonnes, menu contextuel (Voir les activités, Éditer, Supprimer), totaux, pliage, droits d'accès.
- Le pointage de l'avancement d'une retenue/pénalité suit les règles de la saisie d'avancement — y compris le calendrier des demandes d'acompte s'il s'applique au lot.
- Si toutes les lignes d'une rubrique sont supprimées, la rubrique disparaît de l'écran.
- Lors de la **vérification d'une demande d'acompte**, l'approbateur courant peut ajouter, modifier ou supprimer des lignes des deux rubriques (voir la notice administrateur Vérification et validation de la demande d'acompte).

3 Incidence sur le Certificat de paiement

- **Retenues soumises à TVA** : intégrées aux déductions du certificat, avant TVA — elles suivent le régime de TVA du marché.
- **Pénalités non soumises à TVA** : déduites **après TVA**. Dès qu'une pénalité existe, le certificat bascule automatiquement en présentation « trois rubriques » : Net à payer T.T.C avant pénalités → Pénalités non soumises à TVA (montants négatifs, total par colonne, aucune ligne de TVA) → Net à

payer T.T.C.

- La bascule est **réversible** : sans plus aucune pénalité, le certificat revient au modèle standard.

ID CAPTURE

CERTIFICAT DE PAIEMENT
N° 5

1	Net à payer T.T.C avant pénalités			
		Cumulée	Antérieure	Période
	Net à payer H.T	€ 32.324,97	€ 28.049,98	€ 4.275,00
	TVA 10% (assiette 18.999,98)	€ 1.900,00	€ 1.900,00	€ 0,00
	TVA 20% (assiette 13.324,99)	€ 2.665,00	€ 1.810,00	€ 855,00
	Total TVA	€ 4.565,00	€ 3.710,00	€ 855,00
	Net à payer T.T.C avant pénalités	€ 36.889,97	€ 31.759,97	€ 5.130,00
2	Pénalités non soumises à TVA			
		Cumulée	Antérieure	Période
	Absence aux réunions de chantier	€ -1.000,00	€ -500,00	€ -500,00
	Stockage de produits ou matériels en zone interdite	€ -450,00	€ -450,00	€ 0,00
	Retard dans la transmission de documents	€ -900,00	€ -300,00	€ -600,00
	Total pénalités non soumises à TVA	€ -2.350,00	€ -1.250,00	€ -1.100,00
3	Net à payer T.T.C			
		Cumulée	Antérieure	Période
	Net à payer T.T.C	€ 34.539,97	€ 30.509,97	€ 4.030,00

Présentation « trois rubriques » du certificat : ① net avant pénalités, ② pénalités (négatives, hors TVA), ③ net à payer final.

Contrôle de cohérence par colonne : **Cumulée = Antérieure + Période**, et Net à payer T.T.C = Net avant pénalités + Total pénalités (les pénalités étant signées négativement).

4FAQ

Pourquoi deux rubriques plutôt qu'une seule liste de déductions ?

Leur traitement fiscal diffère : les retenues suivent la TVA du marché, les pénalités sont hors champ et se déduisent après TVA. Les mélanger fausserait le certificat.

Une pénalité saisie en positif est-elle acceptée ?

Le montant saisi est un montant de pénalité ; il est porté en négatif sur le

certificat automatiquement.

La rubrique « Retenues » a-t-elle changé ?

Seulement d'intitulé : « Retenue(s) » est devenu « Retenue(s) soumise(s) à TVA », sans changement de comportement.

Qu'advient-il des pénalités lors d'une demande d'acompte ?

Elles sont reprises dans le document généré (CP + État d'avancement) ; toute correction par un approbateur crée une nouvelle révision du document et figure dans le mail de visa.